

**Objet** : Points d'Apport Volontaire du verre

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vos articles sur l'implantation prochaine des points d'apport volontaire parus dans votre édition du 18 août 2010 m'incitent à vous faire part des constats et objections suivantes :

- Le tri sélectif a contribué à imposer à nos concitoyens un travail domestique supplémentaire et l'hébergement à domicile d'une deuxième poubelle pour les déchets « recyclables ». Il a également provoqué l'augmentation du coût de la gestion des déchets et, donc, des Taxes d'Ordures Ménagères.
- Cet hébergement à domicile a immédiatement posé des problèmes dans les quartiers d'habitat ancien où les maisons (individuelles ou transformées en appartements) n'ont pas la capacité d'accueil requise.
- Très rapidement, ces conteneurs individuels se sont installés à demeure dans l'espace public avec autant de conséquences néfastes pour l'ensemble de notre agglomération, tant en matière de sécurité, que d'hygiène et que d'image des quartiers. En 20 ans, ce phénomène s'est aggravé : pour certains de nos concitoyens laisser ses poubelles sur le trottoir est devenu une habitude ! Ceci est d'autant plus étonnant qu'un tel usage est illégal. Il en est, bien sûr, autrement des constructions récentes – immeubles collectifs ou pavillons individuels – où l'existence du local poubelle permet d'éviter ces nuisances .
- Curieusement, l'expérience annoncée se fera dans les quartiers où les habitations ne souffrent pas, a priori, d'un manque de place (espace rural à Craywick , grands ensembles et pavillons à Malo). Où est alors l'intérêt de cette « enquête » qui pourrait coûter cher pour un résultat peu significatif ? Pourquoi ne pas implanter simultanément des conteneurs pour les autres déchets recyclables, afin de parfaire cette étude ? Et qu'est-il prévu pour les secteurs où l'urgence est flagrante ? Pourquoi ne pas parler du système des « consignes » ?
- L'installation de conteneurs collectifs, dans les quartiers, pourrait être une solution à condition de réduire le nombre des poubelles individuelles, jusqu'à leur disparition totale. D'abord, la bleue ; ensuite la marron (en revenant aux sacs-poubelles) : finis les couloirs d'entrée encombrés et les trottoirs envahis... Quant à la gestion par la puissance publique, on pourrait envisager l'équilibre financier et, à terme, la réduction des taxes...
- De façon plus générale : en plus de l'augmentation du coût de la gestion des déchets par les collectivités locales et sa répercussion sur le contribuable, le principe du recyclage favorise une « économie du déchet » qui, soumise aux lois de la rentabilité, en vient à attendre du consommateur qu'il trie de plus en plus. Et - comble du paradoxe - la possibilité du recyclage « efficace », ainsi réalisé d'abord et gratuitement par le tri du consommateur, incite à la prolifération des emballages (plastiques, cartons, métaux, verres, etc...). La politique du recyclage n'est peut-être pas aussi vertueuse et « écologique » qu'il y paraît : trop d'effets pervers, trop de contraintes... Quoiqu'il en soit, l'usager ne doit pas être davantage mis à contribution.

Aux décideurs politiques d'adopter des méthodes efficaces. Notre agglomération, adepte du Développement Durable, devrait initier des propositions plus originales que cette étude des comportements...

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, en mes meilleurs sentiments.

Fait à Dunkerque, ce vendredi 20 août 2010

**Pierre LE BŒUF**  
Conseiller Municipal de Dunkerque